
Gestion des espaces verts urbains: nécessité d'une approche basée sur la sensibilisation et la participation des acteurs locaux

Samir EL JAAFARI¹, Latifa QARIANI², Valérie CLAES² & Anass ALJ³

1. INTRODUCTION

Dans l'écosystème urbain, l'élément sensible et essentiel du point de vue botanique est constitué, sans conteste, par l'arbre. Ce dernier joue un rôle très important dans les sites urbains et périurbains marocains, aussi bien du point de vue écologique, économique, social, esthétique que psychologique. Il représente, en volume et en biomasse, la partie la mieux perceptible des espaces verts quant à leurs rôles d'aménité et la plus importante quant à leurs fonctions de production et d'équilibre écologique (oxygenation, épuration de l'air, régulation du climat, écran antibruit, filtre anti-poussières, ornementation, refuge de l'avifaune et de l'entomofaune, etc.).

Les arbres en ville, vivant dans un environnement qui leur est imposé et qui est très différent de leur écosystème naturel, doivent faire face à des agressions de plus en plus nombreuses et complexes. Ils sont soumis à des conditions de vie peu favorables. Ils sont ainsi exposés à une "soupe" de polluants qui se dégagent de diverses sources industrielles ou énergétiques et des véhicules, aux blessures des troncs soumis à des chocs divers, au traumatisme des racines avec des tranchées effectuées en sous-sol et à la grande variabilité de l'humidité sous les revêtements (bitume, pavés, etc.).

Avec l'expansion galopante des villes marocaines depuis quelques années (exode rural et croissance démographique), la promotion des espaces verts est devenue d'une absolue nécessité pour le maintien de la qualité de vie de la population. Cet intérêt se traduit par une occupation massive et quotidienne des parcs et pelouses par les citoyens de tout âge. Actuellement,

¹ Université de Meknès, Association Atlas Saïs, Fès

² Maison de l'Environnement, Fès

³ Service Espaces Verts de la Communauté Urbaine, Fès

les espaces verts et plantations de la ville de Fès représentent moins de 2 m²/habitant alors que l'Organisation Mondiale de la Santé recommande 10 m²/habitant.

La moyenne en espaces plantés par habitant est de 1,4 m² à Casablanca et de 3 m² à Rabat, alors qu'elle est de 10 m² dans des villes comme Paris, Londres ou New-York, voire de 28 m² à Bruxelles.

Ainsi, les arbres urbains peuvent faire beaucoup pour rendre plus agréable des villes et banlieues. Ils participent à l'absorption du bruit, à la réduction de la pollution et à l'amélioration de l'environnement. Ils rafraîchissent grâce à leur ombrage. Ils peuvent faire écran contre la laideur de certains lieux et apportent une attraction au paysage.

Préserver et développer le patrimoine arboré ne peut qu'avoir un effet bénéfique aux niveaux écologique, esthétique et même social, en améliorant le bien-être des habitants des cités.

2. NÉCESSITÉ D'IMPLIQUER LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES POPULATIONS

Les villes jouent un rôle crucial dans la réalisation des objectifs du développement durable, car elles abriteront bientôt la majorité de la population du monde. Ainsi, le développement durable dans les villes du Maroc doit viser à concilier économie et environnement, à penser globalement et agir localement. Pour cela, la participation des citoyens à identifier les problèmes environnementaux de leur ville et à en trouver les solutions est essentielle dans un processus de développement durable.

La municipalité constitue l'échelon de travail le plus pertinent pour un grand nombre de problèmes. Mais les carences de gestion des services de l'environnement au niveau municipal tiennent souvent d'un manque de développement dans les domaines de:

- La communication, la formation et la sensibilisation à l'environnement.
- La lutte contre les pollutions particulières: air, eau, bruit, etc.
- Le milieu naturel.

Les espaces les plus végétalisés doivent se trouver à proximité des zones à forte densité d'habitation de manière à tenter de contrecarrer les effets de sur-densification, tout en permettant la recherche d'une meilleure interactivité entre les deux types d'occupation.

En concertation avec la population, les municipalités doivent envisager:

- La réhabilitation des jardins et terrains vagues.
- La valorisation des espaces verts.

- L'entretien écologique des espaces verts et des arbres d'alignement.
- Le développement de la diversité des espaces verts: jardins publics et privés, squares, ronds-points, allées, places, friches, etc.
- La promotion de la gestion écologique.
- La création de cheminements verts.

Au Maroc, les communes urbaines se sont vues attribuer la gestion des espaces verts par le dahir de 1976 organisant les Collectivité locales. Ces espaces sont souvent très mal entretenus. Les raisons les plus invoquées sont:

- **Moyens humains.** Dans la plupart des communes, le personnel des services des espaces verts est récupéré dans d'autres services. En général, ce sont des personnes âgées, malades ou qui ont eu des problèmes dans leurs affectations d'origine. Bref, ce sont des «bras cassés». En outre, cette main-d'œuvre est souvent mal qualifiée: les jardiniers sont formés sur le tas et avec absence de motivation. Les résultats laissent à désirer.
- **Moyens matériels.** Les budgets alloués aux services des espaces verts sont souvent dérisoires par rapport à d'autres secteurs (exemple: collecte des ordures ménagères). Ils ne suffisent même pas pour le remplacement des arbres manquants, ce qui a incité plusieurs communes à opter pour la création de pépinières municipales afin de combler ce manque. Les budgets d'équipement sont souvent insuffisants pour créer de nouveaux jardins et d'autres priorités surgissent à chaque fois que les espaces verts sont cités.
- **Conditions climatiques.** Depuis quelques années, le Maroc subit une sécheresse qui est devenue de plus en plus chronique et cause davantage de problèmes liés à l'arrosage, à la gestion de l'eau en plus avec les différentes perturbations climatiques. Il est devenu difficile de planter des arbres sans assurer auparavant le moyen d'arrosage. Dans ce cadre, plusieurs communes se sont investies ces dernières années en équipement d'arrosage comme les puits, les camions citernes, etc.
- **Problèmes liés au foncier.** Les espaces réservés à accueillir des espaces verts sont, dans la plupart des cas, des zones non ædificandi. Par exemple, dans les lotissements, ce sont les chutes. En plus de cela, les communes ne disposent pas de moyens suffisants pour acquérir de nouveaux terrains et donc se contentent de gérer l'existant sans pouvoir oser en créer d'autres.
- **Problèmes de vandalisme.** Les jardins les plus visités sont malheureusement les plus délabrés. Les actes de vandalisme sont de plus en plus fréquents et sont difficiles à prévoir. Pour cela, on procède souvent à la clôture des jardins, ce qui nuit à l'espace lui-même.

- Problèmes de pollution. De plus en plus, les plantations souffrent de la pollution surtout dans les principales artères sujettes à un trafic intense.

Par ailleurs, on assiste à l'émergence d'une société civile de plus en plus dynamique et s'investissant dans des chantiers de nettoyage et de plantations parfois dans des quartiers qui sont réputés difficiles. Ceci témoigne d'une importante prise de conscience qui se reflète par la création d'amicales de quartiers ou par des syndicats qui effectuent un travail de sensibilisation et d'éducation remarquable.

Afin de tendre vers une démocratie locale participative, l'acteur fondamental de l'environnement local est le citoyen. Il est souvent considéré comme un simple exécutant dont l'intervention se limite à des actions pédagogiques et à des campagnes d'information (par souci de transparence et de clarté). Aussi, la prise en compte croissante de l'implication du public doit se faire à force de proposition et de participation à la préparation des décisions. C'est sur le thème de l'environnement, et notamment du cadre de vie, que la population se sent la plus impliquée et qu'elle participe le plus au renforcement de la démocratie locale.

La sensibilisation et l'information du grand public aux problèmes de gestion de l'environnement constituent des mesures d'appui nécessaires pour la réussite d'une politique environnementale concertée.

Les associations, en collaboration avec l'autorité locale, peuvent faire appel au civisme des habitants (les femmes et les jeunes sont une tranche de la population à toucher particulièrement) en les incitant à participer à des actions ponctuelles (nettoyage d'un endroit, fleurissement, etc.) dont l'intérêt est surtout pédagogique.

De plus, le lancement d'une campagne locale de sensibilisation viserait essentiellement à dégager un processus qui devrait sensibiliser et responsabiliser, à terme, une part importante du public à la problématique "Population - Environnement" sur les thèmes des transports urbains, de la gestion de l'eau et de son assainissement, de la gestion des déchets, de la qualité et pollution de l'air, de l'énergie et sa consommation, de la santé, de l'hygiène, du bruit, du cadre de vie, du milieu naturel, etc.

Ces actions de sensibilisation doivent, de plus, être adaptées au contexte de l'analphabétisme d'une importante tranche de la population. Les supports imagés et explicites seront donc favorisés.

La participation devrait être "directe" et relativement mobilisatrice au niveau du quartier quand la nature du problème parle concrètement aux habitants. Par exemple, ils pourraient identifier, analyser et classer les

problèmes environnementaux qui touchent leur milieu. Les comités réuniraient de nombreux représentants de l'équipe municipale, des entreprises locales, des associations et des citoyens. Leurs membres identifieraient et proposeraient des stratégies pour résoudre les problèmes.

3. DÉVELOPPEMENT DU PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Les autorités locales devraient intégrer la dimension environnementale dans l'ensemble des décisions ou politiques municipales (communication, emploi, promotion du tourisme, planification urbaine, etc.). L'environnement ne doit plus être considéré comme un plus que l'on rajoute en fin de parcours, lorsque les décisions d'aménagement sont pratiquement arrêtées. Le manque d'intégration de la composante environnementale conduit à des dysfonctionnements et des coûts de fonctionnement souvent prohibitifs.

L'élargissement du champ d'activité des autorités locales à tous les aspects de l'environnement implique non seulement un renforcement du personnel en nombre mais aussi en qualité.

Ainsi, la formation du personnel et des élus communaux a pour objectifs la sensibilisation, l'acquisition ou le perfectionnement des connaissances techniques, ainsi que l'acquisition des connaissances de base en écologie.

Par ailleurs, les acteurs sociaux et économiques (associations, enseignants, chercheurs, entreprises, etc.) sont rarement associés à la vie publique en dehors de leur champ particulier d'action et de leur participation financière. Le manque d'informations, de connaissances ou de culture partagées est à l'origine de l'incompréhension qui bloque souvent les relations entre ces acteurs.

Le développement du partenariat avec les acteurs socio-économiques (associations, enseignants, chercheurs, entreprises, etc.) doit donc se concrétiser dans les domaines suivants:

- Partenariat dans l'information et la sensibilisation:
 - Actions de formation et de sensibilisation du personnel des entreprises.
 - Incitation des entreprises à la mise en place de journées portes ouvertes au public, aux scolaires et aux associations.
 - Recherche de mécénat (entreprises, associations, etc.) ou de parrainage [sponsoring].
- Partenariat dans l'aide à la décision:
 - Participation ou création de réseaux d'échanges, de conseil ou d'appui technique.

- Concours d'idées ouverts à tous ou spécifiquement à des professionnels, travaillant dans la commune (enseignants, architectes, paysagistes, urbanistes, etc.) ou aux associations.
- Définition de règles de bonne conduite environnementale dans les cahiers des charges des contrats passés avec les entreprises et les fournisseurs de la collectivité.
- Partenariat dans l'action:
 - Convention entre la collectivité, les entreprises locales et les groupements professionnels.
 - Participation des acteurs aux actions engagées en faveur de l'environnement (tri des déchets, fleurissement, etc.).
 - Appui aux associations agissant en faveur de l'environnement.
- Partenariat dans l'évaluation:
 - Incitation à l'évaluation des politiques d'environnement de chacun des acteurs sollicités.

4. LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT, UN ESPACE POUR CONCRÉTISER CES APPROCHES

L'Association Atlas Sais, fondée il y a 4 ans à Fès, a créé, il y a maintenant un peu plus d'une année, une Maison de l'Environnement pour les villes de Fès et de Meknès. Les membres de l'Association et le personnel de la Maison de l'Environnement s'attellent désormais à renforcer cette nouvelle structure régionale où sont développés des instruments et des programmes d'action en matière d'environnement.

Ces actions visent:

- L'information et la sensibilisation.
- La sensibilisation axée sur la promotion de stratégies de prévention.
- La mise en place d'un système d'information, d'un centre de documentation générale et d'une base de données régionale.

Traiter de l'environnement est une matière somme toute assez récente et n'en est qu'à ses prémices dans les priorités politiques. La Maison de l'Environnement s'engage dès lors à servir d'interface entre la société civile et les autorités ou institutions compétentes en matière d'environnement au Maroc et à dynamiser ou soutenir toute initiative émanant de l'une ou l'autre partie. L'Association Atlas Sais a d'ailleurs signé une convention avec le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Énergie et des Mines et le Centre Marocain de Production Propre pour promouvoir le Programme marocain de Développement Industriel Écologiquement Durable (DIED) à travers des actions pilotes dans les régions de Meknès et de Fès.

Un de nos axes principaux reste néanmoins la sensibilisation de la population aux problèmes de pollution et à l'amélioration du cadre de vie. À cet effet, on a réalisé et/ou collaboré efficacement avec nos partenaires dans le cadre:

- De séances de formation et de sensibilisation des acteurs locaux (élus, associations, universitaires, techniciens, etc.) aux problèmes environnementaux des villes de Meknès et de Fès (espaces verts, déchets, assainissement, etc.).
- D'opérations de plantation d'arbres dans la ville de Fès qui sollicite la participation active de l'ensemble de la population au travers des ONG, des associations de quartiers et du milieu scolaire.
- Du projet jardin Botanique de la ville de Fès (conseil technique et juridique).
- De la mise en place d'une association qui aura en charge la gestion du site.

On attache également beaucoup d'importance à l'éducation de l'environnement, étant persuadés qu'il s'agit là d'une porte d'entrée fédératrice pour aboutir tôt ou tard à une conscientisation générale de la population.

À cet effet, on organise des journées éco-citoyennes dans les écoles et dans les quartiers afin de permettre aux enfants d'apprendre et de s'approprier certaines attitudes comme l'écoute, le dialogue, le respect, la coopération, etc., valeurs nécessaires au bon fonctionnement d'une communauté de personnes et à la responsabilisation des citoyens au sein de leur environnement. Évidemment, on oriente l'ensemble des activités sur des thèmes liés à l'environnement. Des espaces de dialogue permettant le débat entre adultes et enfants sont ouverts.

Cette manière d'éveiller l'éco-citoyenneté contraint quelque peu l'enseignant à susciter dans les cours, davantage des comportements plus encore que de contrôler des connaissances. On dispense aussi des formations destinées aux enseignants afin d'appréhender au mieux cette nouvelle approche.

La Maison de l'Environnement est dotée d'une bibliothèque et d'une base de données ainsi que d'un site internet pour permettre de valoriser les informations centralisées et de susciter l'intérêt des jeunes internautes de plus en plus nombreux au Maroc.

Résumé

Les villes jouent un rôle crucial dans la réalisation des objectifs du développement durable, car elles abriteront bientôt la majorité de la population du monde. Ainsi, le développement durable des villes doit viser à concilier économie et environnement, à penser globalement et agir localement. Pour cela, la participation des citoyens à identifier les problèmes environnementaux de leur ville et à en trouver les solutions est essentielle dans un processus de développement durable. La Municipalité constitue l'échelon de travail le plus pertinent pour un grand nombre de problèmes. Mais les carences de gestion des services de l'environnement au niveau municipal tiennent souvent d'un manque de développement dans les domaines de la communication, la formation et la sensibilisation à l'environnement. Afin de tendre vers une démocratie locale participative, l'acteur fondamental de l'environnement local est le citoyen. Il est souvent considéré comme un simple exécutant dont l'intervention se limite à des actions pédagogiques et à des campagnes d'information (par souci de transparence et de clarté). Aussi, la prise en compte croissante de l'implication du public doit se faire à force de proposition et de participation à la préparation des décisions. Sur le thème de l'environnement, et notamment du cadre de vie, la population se sent la plus impliquée et participe le plus au renforcement de la démocratie locale. La sensibilisation et l'information du grand public aux problèmes de gestion de l'environnement constituent des mesures d'appui nécessaires pour la réussite d'une politique environnementale concertée. Les autorités locales devraient intégrer la dimension environnementale dans l'ensemble des décisions ou politiques municipales (communication, emploi, promotion du tourisme, planification urbaine, etc.). L'environnement ne doit plus être considéré comme un plus que l'on rajoute en fin de parcours, lorsque les décisions d'aménagement sont pratiquement arrêtées. Le manque d'intégration de la composante environnementale conduit à des dysfonctionnements et des coûts de fonctionnement souvent prohibitifs. Par ailleurs, les acteurs sociaux et économiques (associations, enseignants, chercheurs, entreprises, etc.) sont rarement associés à la vie publique en dehors de leur champ particulier d'action et de leur participation financière. Le manque d'informations, de connaissances ou de culture partagées est à l'origine de l'incompréhension qui bloque souvent les relations entre ces acteurs. Le développement du partenariat avec les acteurs socio-économiques (associations, enseignants, chercheurs, entreprises, etc.) doit donc se concrétiser dans les domaines suivants: partenariat dans l'information et la sensibilisation, dans l'aide à la décision, dans l'action et dans l'évaluation (incitation à l'évaluation des politiques d'environnement de chacun des acteurs sollicités).